

Il importe également de reconnaître qu'un bon nombre de cultivateurs n'ont pas encore réussi à obtenir la sécurité à laquelle ils auraient droit. L'assurance de stabilité dont jouissent beaucoup de syndiqués aujourd'hui n'est sûrement pas partagée par les agriculteurs, et c'est là, à mon sens, une raison de plus pour considérer sérieusement cet amendement à la loi sur l'assurance-récolte.

Les modifications présentées semblent heureuses, mais sont-elles suffisantes? Au fait, pour les producteurs, elles ne le sont jamais trop, mais elles paraissent quand même louables et très souhaitables.

J'ai pensé devoir exposer brièvement les difficultés qu'ont éprouvées les Québécois à s'ajuster à ce programme d'assurance-récolte depuis sa fondation. Ma seule intention n'est pas de critiquer ce projet de loi. Au contraire, considérant les difficultés d'un nombre imposants de producteurs de cette province, je me demande justement si les quelques minutes qui sont à ma disposition me permettront d'insister suffisamment auprès du gouvernement fédéral et des députés québécois, afin qu'ils sensibilisent davantage le gouvernement du Québec à l'importance de cette loi sur l'assurance-récolte.

Je crois qu'il nous incombe d'en informer tous les producteurs et cultivateurs du Québec. Souvent, certains producteurs se sont plaints que le gouvernement fédéral ne faisait pas telle ou telle chose, alors qu'on sait parfaitement bien que la responsabilité relève de la compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ne fait que payer 50 p. 100 de cette assurance-récolte.

Le gouvernement fédéral joue—je dis bien «joue»—une très belle carte et offre une subvention très intéressante, afin que chaque province puisse s'en prévaloir sans hésitation. L'hésitation du gouvernement du Québec à adhérer à ce programme, ou le manque de cohésion dans l'administration de ce programme, rend certains producteurs mal à l'aise et malheureux, parce que, semble-t-il, les services sont trop lents et les réclamations, malheureusement, se font attendre. Encore une fois, il ne s'agit pas de blâmer le Parlement canadien de cet état de choses, mais j'ose croire que mon intervention incitera les députés fédéraux québécois à faire connaître aux producteurs du Québec, quels qu'ils soient, que cette administration est à 100 p. 100, pour ainsi dire, la responsabilité du gouvernement du Québec et que nous sommes disposés, en tant que députés fédéraux, à collaborer financièrement à ce programme.

Je voudrais aussi appeler l'attention du ministre responsable de l'application de cette loi, étant donné qu'il est présent à la Chambre, sur le fait que dans ma circonscription, par exemple, ainsi que dans d'autres régions du Québec, d'importants producteurs de pommes de terre, malheureusement, n'ont pas encore bénéficié de ce régime d'assurance-récolte. Je sais que nous ne pouvons en blâmer le gouvernement canadien, mais étant donné cette hésitation et le peu d'importance que semble accorder le gouvernement du Québec aux producteurs de pommes de terre, je me permettrai de demander au ministre de l'Agriculture (M. Olson) d'inviter son homologue du Québec à accepter que ces producteurs participent au programme d'assurance-récolte, eux qui représentent quand même une force économique assez importante dans la province de Québec. Les producteurs de pommes de terre, lésés parce que ne bénéficiant pas de ce régime,

[M. La Salle.]

continuent à avoir des inquiétudes à cause des intempéries et des gelées qui se produisent de temps à autre. C'est plutôt la pluie qui les embarrasse, et ils ont subi des pertes importantes lors de mauvaises années. Évidemment, ils sont d'autant plus malheureux que d'autres cultures sont aujourd'hui couvertes par l'assurance-récolte.

• (3.00 p.m.)

J'ose croire que les députés du Québec à la Chambre, de même que le ministre de l'Agriculture, porteront une attention particulière au problème pour que le Québec comprenne enfin que les producteurs de pommes de terre doivent jouir de la même protection et des mêmes avantages que d'autres producteurs partout au pays. Je fais ces remarques dans l'intérêt de ces producteurs en général.

On a aussi parlé d'une révision des prévisions budgétaires, compte tenu, par exemple, des changements relatifs à la préparation des sols, etc. Une révision s'impose, comme dans tout autre domaine, étant donné que les «technicalités» sont changeantes et que les besoins nous forcent à modifier souvent notre mode d'administration et d'exploitation.

Ces crédits qui, il y a quelques années, paraissaient peut-être suffisants, le sont de moins en moins aujourd'hui parce que le coût de revient semble augmenter. Il serait peut-être très important que le gouvernement se penche sur ce problème et apporte certains remèdes, afin que les réclamations des producteurs soient plus justifiées, compte tenu de leurs dépenses.

Je ne voudrais pas non plus oublier de demander au gouvernement de considérer la possibilité de verser une prime à certains producteurs, ou plutôt de considérer les difficultés de ceux-ci, lorsqu'ils ont à payer leur cotisation à ce régime. Un de mes collègues faisait remarquer tantôt que ce paiement pourrait peut-être se faire lors de la récolte. Il serait possible, à mon avis, d'établir un programme permettant aux producteurs de payer cette prime d'assurance lors de la récolte.

Si la récolte est mauvaise, les gouvernements ne perdent rien, puisqu'ils pourront toucher les primes d'assurance. Or, si la prime pouvait être acquittée au moment de la récolte, cela permettrait à un certain nombre de producteurs de se sentir protégés, étant donné qu'ils se privent de cette assurance parce que la prime initiale est trop onéreuse.

Il n'est jamais trop onéreux de se protéger, mais, par contre, il faut quand même être réaliste et reconnaître que pour certains, cela devient de plus en plus difficile. Peut-être peut-on songer à permettre aux producteurs de participer à ce régime en leur faisant payer leur prime d'assurance lors de la vente de leur récolte.

Ceci dit, je ne voudrais pas empiéter sur le temps de parole d'autres députés, mais je répète que ce projet de loi est sûrement très louable et très acceptable. J'ose croire que les producteurs, tant du Québec que des autres provinces, pourront bénéficier d'avantages toujours plus grands et toujours meilleurs. Il faut que les agriculteurs du Canada jouissent d'une assurance à laquelle ils ont droit dans notre société, comme tout autre groupe de travailleurs.